



## Comité Technique Local du 5 février 2019

### Déclaration liminaire de CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

L'avenir est de plus en plus sombre, et de plus en plus incertain pour nos services en général, mais surtout pour nos collègues en particulier. La DGFIP travaille sur justement cet avenir des plus tristes avec un projet de cahier des charges qu'elle a nommé « Bâtir un nouveau réseau ». Une telle terminologie semble bien signifier pour elle que le réseau actuel doit disparaître, vu qu'elle veut en bâtir un nouveau.

En effet, toujours selon les sinistres projets de la DGFIP, il convient de regrouper les petites unités qui ne sont plus aujourd'hui en mesure d'exercer de façon satisfaisante leurs missions, que ce soit en termes de continuité de service, d'appui aux agents ou de niveau d'expertises. Donc, nous pouvons nous attendre dans les mois et années à venir à de nombreuses et incessantes fermetures de postes comptables.

Au niveau départemental, une nouvelle géographie des implantations conduirait notamment à sortir des emplois publics du chef-lieu pour les relocaliser dans des villes moyennes ou petites. Là aussi, on peut s'attendre à des transferts d'emplois obligatoires. « T'es content, t'y vas, t'es pas content, t'y vas aussi !!! »

La nouvelle réorganisation de nos services s'appuiera sur un quantum de suppressions d'emplois, précisé par département en cible 2022, ce qui devrait vous permettre une proposition de montée en charge progressive. Très inquiétant, cette nouvelle réorganisation...

En votre qualité de directeur, vous devrez proposer une nouvelle organisation et une nouvelle cartographie de votre réseau du Pas-de-Calais à l'horizon 2022. A noter, et c'est une fois de plus inquiétant, que seul le Préfet et un nombre restreint de cadres proches de vous seront associés aux travaux. En fait, les principaux intéressés par vos travaux, les agent(e)s, ne seront pas informés... Bravo pour la transparence de l'information.

Concernant le sujet plus que sensible des Agences Comptables, l'article 243 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, dite loi de finances de 2019, met en place un dispositif de Délégations des opérations relevant du comptable public aux collectivités et établissement public de santé. Elle instaure donc une possibilité de créer de nouvelles " Agences comptables ". Ce dispositif est certes déjà connu.

Cette expérimentation annoncée dès le rapport CAP 2022 de juin 2018 confirmée par le programme « Action Publique 2022 » du 29 octobre 2018 est au cœur du programme de transformation de l'action publique territoriale du gouvernement .

Ce n'est clairement pas une réforme anecdotique ou marginale qui pourrait être traitée comme un simple ajustement du modèle actuel de gestion comptable et budgétaire des acteurs publics locaux. CFTC DDFiP Pas-de-Calais tient donc à rappeler avec force qu'elle s'oppose et s'opposera :

- A tout transfert de mission. De plus, elle juge la mise en place d'Agences Comptables Locales inacceptable.
- A toute remise en cause du principe de séparation entre ordonnateur et comptable.
- A tout détachement contraint

Un regroupement des trésoreries hospitalières est prévu. Leur périmètre de compétence devra alors correspondre à celui des regroupements hospitaliers de territoire ( GHT) dans la limite de 50 ETP par trésoreries. Même démarche pour les SIP et SIE, dans la même limite de 50 ETP par sites. Ces regroupements non voulus et non négociables seront certainement très mal vécu par des très nombreux collègues.

Vous devrez également intégrer de nouvelles hypothèses, telles par exemple la possibilité de travail à domicile, qui est un point très important de ce CTL. C'est une bonne nouvelle pour nos collègues, et c'est d'ailleurs la seule et unique bonne nouvelle de ce CTL !!!! . Nous avons effectué un sondage auprès des agents du Pas-de-Calais, et une forte majorité s'est déclarée POUR le télétravail.

Rémunération au mérite, plans de départ volontaires, recours accru aux contractuels, suppression de 120.000 postes d'ici 2022, dont 50.000 dans la fonction publique d'état, et combien aux finances publiques ... autant de sujets qui font planer une véritable épée de Damoclès au-dessus de nos collègues.

En conclusion, pour la DGFIP, il s'agit de « Bâtir un nouveau réseau ». Mais, dans la vraie réalité du terrain, il s'agit bien de « Démolir le réseau actuel pour en bâtir un nouveau », le tout étant dicté par une politique économique aveugle, de plus en plus éloignée du terrain et du citoyen.

Monsieur le Président, CFTC DDFIP Pas-de-Calais vous remercie pour votre attention.

**Les représentant(e)s de CFTC DDFIP Pas-de-Calais**

Nathalie Jeamart	Titulaire	Trésorerie de Lens-Municipal
David Kaczmarek	Suppléant	E D R 62
Véronique Vicari	Experte	PCE Arras
Gabriel Gaillard	Expert	E D R 62

